

Pôle emploi et Disneyland Paris renouvellent leur partenariat pour l'emploi

Pour le précédent accord, Disneyland Paris avait recruté près de 7.000 personnes présélectionnées par les conseillers de Pôle emploi. Un seul objectif pour les trois prochaines années : augmenter le nombre d'offres pourvues par une présélection plus fine des candidats tout en favorisant le recrutement dans la diversité.

Paris, Marne-la-Vallée, le 4 mai 2010 – Philippe Gas, Président d'Euro Disney S.A.S, Jean-Noël Thiollier Directeur Emploi et Rémunérations de Disneyland Paris, Christian Charpy, Directeur général de Pôle emploi et Raymond Lagré, Directeur régional de Pôle emploi Ile-de-France, ont signé lundi 3 mai à Disneyland Paris le renouvellement de leur partenariat de recrutement.

Améliorer le processus de recrutement

Cette convention, signée pour une durée de 3 ans, vise à renforcer le partenariat initié depuis 2006 entre Pôle emploi et Disneyland Paris. Elle permettra **d'améliorer la collaboration dans la diffusion des offres et la présélection des candidatures et faciliter le recrutement de publics rencontrant des difficultés d'insertion.**

Ce partenariat porte sur l'ensemble des 500 métiers de Disneyland Paris, qu'ils soient opérationnels (hôtellerie-restauration, vente, entretien des espaces,...) ou qu'ils soient liés au monde du spectacle.

Favoriser la diversité dans les recrutements

La convention met l'accent sur la lutte contre les discriminations et marque la volonté de Disneyland Paris et de Pôle emploi de contribuer à l'insertion des publics menacés d'exclusion : jeunes, seniors, bénéficiaires de minima sociaux, travailleurs handicapés.

Ces publics seront largement pris en compte dans les actions de recrutement. Pour la recherche de candidats, Pôle emploi associera tout particulièrement les missions locales et les services de Cap emploi.

Contacts presse :

Pôle emploi :

Com.presse@pole-emploi.fr

01.40.30.60.29

Disneyland Paris :

Laurent.manologlou@disney.com

01 64 74 59 50



A propos de Pôle Emploi :

Pôle emploi a été créé pour mieux accompagner les demandeurs d'emploi dans leur recherche d'emploi et pour répondre aux besoins de recrutements des entreprises. Il s'agit d'apporter un service unique, avec un seul interlocuteur au service du demandeur d'emploi ou de l'entreprise. Au quotidien, les conseillers Pôle emploi accompagnent les demandeurs d'emploi, instruisent les dossiers liés aux prestations (indemnisation de chômage, formation, aides à la mobilité, mesures pour l'emploi...). Vis-à-vis des entreprises, les conseillers Pôle emploi évaluent leur besoin afin de leur proposer des candidats adaptés. Ils conseillent et informent également les entreprises sur les mesures à l'embauche.

www.pole-emploi.fr est le premier site Internet de l'emploi en France avec plus de 22 millions de visites par mois.

Pour en savoir plus, www.pole-emploi.org

A propos de Disneyland Paris

Avec plus de 215 millions de visites depuis son ouverture en 1992, Disneyland Paris est la première destination touristique d'Europe et compte plus de 14 500 salariés. Les collaborateurs exercent plus de 500 métiers différents, représentent plus de 100 nationalités et parlent 19 langues. C'est le premier employeur privé de Seine-et-Marne et le premier employeur mono-site d'Ile-de-France. Outre ces emplois directs, Disneyland Paris contribue de façon significative au développement économique de l'ensemble de la Seine-et-Marne et de l'Ile-de-France. Son activité génère en effet 56 000 emplois directs et indirects en France.

Pour plus d'information, merci de consulter : <http://corporate.disneylandparis.fr>